



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 17 Juillet 2023 à 20H30

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 17 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Daniel Teissonniere, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Serge Semenoff, Bruno Durand, Guillaume Alba, Sébastien Crès et Mesdames, Virginie Kusosky, Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir : 0

Absents excusés : Mme Céline Durand

Absents : Mr Gilles Méjean

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H40

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 mai 2023.
2. Adoption du règlement intérieur des services périscolaires.
3. Avenant au contrat de Sud Est traiteur.
4. Prix de vente des tickets de cantine.
5. Travaux d'économies d'énergie du réseau d'éclairage public tranche 4 - SMEG
6. Adhésion au service « protection des données » du CDG 30.
7. Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG 30.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 23 mai 2023.

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu du 23 Janvier 2023.

Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Compte rendu du conseil municipal du 23 Mai 2023, après délibération il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Adoption du règlement intérieur des services périscolaires.

Mr le Maire précise que le règlement a été envoyé en annexe de la convocation au conseil et demande s'il y a des questions ? Est-ce que tout le monde l'a lu ?

Mr Bruno Durand demande pourquoi on n'a pas une présentation de la commission de l'école, tel que le fonctionnement municipal le prévoit.

Mr le Maire répond que la commission a travaillé dessus et c'est proposé au vote du conseil pour approbation, si les conseillers ont des remarques ils peuvent le faire.

Mr Bruno Durand n'est pas d'accord que les commissions ne se réunissent pas, que certaines soient vides ou incomplètes et qu'il n'y ait pas de compte rendu de celles qui se réunissent ou qu'ils ne soient pas transmis aux élus.

Mme Virginie Kusosky précise que ce qui a changé dans ce nouveau règlement c'est la dématérialisation des achats de tickets de cantines et de garderies.

Mr Florent Cuvillier demande des renseignements sur la dématérialisation, Mme Kusosky explique qu'il y a déjà eu une réunion d'information auprès des parents d'élèves et qu'ils ont reçu les codes pour créer leurs comptes en lignes.

Mr Serge Semenoff précise que la procédure est inscrite dans le règlement intérieur.

Mme Charlotte Martin explique qu'elle n'a pas encore créé son compte et qu'il lui reste beaucoup de tickets de cette année, on lui répond que les tickets seront recrediter sur son compte même si le prix a changé.

Mr Durand précise qu'il s'abstiendra sur toutes les décisions qui ne sont pas passés devant une commission.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du règlement intérieur des services périscolaires, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 3 : Avenant au contrat de Sud Est traiteur.

Mr le Maire présente l'avenant au contrat de Sud Est traiteur, suite a l'augmentation des tarifs des repas de la cantine scolaire. Cette augmentation de 12% est imposé par l'ensemble des fournisseurs des repas de cantine.

Pas de question.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail l'avenant au contrat de Sud Est traiteur, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 4 : Prix de vente des tickets de cantine.

Mr le Maire présente l'évolution des prix du ticket de cantine depuis 2013.

Année	Prix d'achat HT	Prix de vente TTC
1 ^{er} aout 2022	3.445	3.70
1 ^{er} aout 2021	3.190	3.40
1 ^{er} mai 2013	2.553	3.10

Au vu de l'augmentation de 12% de Sud Est traiteur, le conseil d'adjoint propose de mettre le prix du ticket a 4.30 € TTC.

Mme Charlotte Martin fait remarquer que c'est une augmentation de 0.60€ qui semble être beaucoup de plus depuis aout 2021 c'est la troisième augmentation.

Mr Serge Semenoff rappelle que depuis 2021 il y a eu une forte inflation.

Remarque de Mr Bruno Durand à Mr le Maire est ce que vous voulez faire 3 ans sans réunir les commissions ?

Mr le Maire répond avoir demandé à l'avocate de la commune pour le problème des commissions, elle a répondu que nous sommes une commune de moins de 1000 habitants et que pour le moment les commissions ne sont pas obligatoires. Mr le Maire précise que d'ici fin juillet il devrait nous informer plus sur les commissions.

Mr Florent Cuvillier demande si la Mairie pourrait prendre en charge une partie de cette augmentation, comme un geste auprès des parents d'élèves.

Mr le Maire explique que la Mairie ne l'a pas fait avant, il ne voit pas pourquoi elle devrait le faire maintenant, il rappelle que le tarif de Pompignan est l'un des plus bas du secteur et que le service des employés communaux n'est pas reporté sur le prix du ticket.

Mr Semenoff précise que cette augmentation ne représente pas le cout du service dans sa totalité l'augmentation électricité, le personnel municipal n'est pas répercuté sur le prix du ticket, seulement le prix du fournisseur.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du prix de vente des tickets de cantine, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3 (Mr Bruno Durand, Mr Florent Cuvillier, Mme Charlotte Martin)

Point 5 : Travaux d'économies d'énergie du réseau d'éclairage public tranche 4 - SMEG

Mr le Maire explique qu'il y a une tranche supplémentaire (4ème) sur les travaux d'éclairage public du SMEG (Syndicat Mixte d'Énergie du Gard).

Mme Nadège Leblond demande s'il n'y avait pas que 3 tranches ?

Mr Semenoff explique qu'il y a eu un souci avec notre dossier suite au décès d'un membre du personnel du SMEG. La troisième tranche a été mise en attente par erreur et suite une demande de notre part elle a été effectuée. A la fin de ce travail les techniciens du SMEG se sont rendu compte qu'il manquait certaines zones du village, d'où la quatrième tranche. Celle-ci englobera aussi les éclairages des bâtiments tel que l'église et les spots de la place (utilisé lors des animations nocturnes).

Mr Daniel Teissonnière qui était présent à la dernière réunion du SMEG, explique que maintenant en plus de faire l'éclairage public peut aussi prendre en charge des travaux d'isolations des bâtiments public, la mise en discrétion des réseaux (lignes enterrées), le prestataire « Orange » prendra une partie à sa charge (cout moins élevé).

Démarrage de la 4ème tranche à la rentrée pour finir en fin d'année 2023.

La participation de la collectivité s'élèvera à 6 463.62€

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail les travaux d'économies d'énergies du réseau d'éclairages public, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 6 : Adhésion au service « protection des données » du CDG 30.

Mr le Maire explique que nous avons fait un transfert de compétences au centre de gestion avec Internet, il faut protéger les données. On nous propose 3 prestations : Conformité de base, conformité avancée et conformité complète.

Le conseil d'adjoint ayant travaillé dessus propose de prendre la conformité de base. (Cout 550€ / an)

Mr Cuvillier demande de qui on protège les données ? Il faut nommer un référent ?

Mr le Maire explique ce sont les données de tous les utilisateurs du site du centre de gestion. Le référent sera Mr le Maire.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail l'adhésion au service « protection des données » du CDG 30, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**
Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 7 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG 30.

Mr le Maire propose de voter la convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire du centre de gestion.

Pas de remarques

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail l'adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG 30, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**
Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Fin du Conseil Municipal à 21h10

Remarques de Bruno DURAND en date du 21 juillet 2023

Point 2 : Adoption du règlement intérieur des services périscolaires.

1)« Mr Bruno Durand demande pourquoi on n'a pas une présentation de la commission de l'école, tel que le fonctionnement municipal le prévoit. »

Dans l'enregistrement j'ai dit « tel que le fonctionnement municipal le prévoit dans son règlement »

Je tiens à ce que ma mention au règlement intérieur qui n'est pas respecté soit mentionné.

Je propose

« Mr Bruno Durand demande pourquoi on n'a pas un retour de la commission de l'école, en suivant le fonctionnement municipal décrit dans le règlement. »

2) La phrase « Mr le Maire répond que la commission a travaillé dessus »

Le maire n'a pas dit explicitement cela — j'ai vérifié dans l'enregistrement. Alors peut-être que la commission s'est réunie et a travaillé dessus mais le maire a semblé citer le fonctionnement usuel des commissions mais pas précisément de ce qui s'est passé. Je ne sais toujours pas après avoir réécouté le maire si la commission a été réunie ou pas, mais je propose la formulation :

« Mr le Maire répond que normalement la commission qui a travaillé dessus envoie un texte que le maire soumet au vote du conseil pour approbation, si les conseillers ont des remarques ils peuvent le faire. »

Le Maire,

Nichel Fougairelle.



La secrétaire,

Nadège Ceblond